



règlement bilatéral en avril 1996, suivant lequel la Corée a convenu de modifier les lois et réglementations pertinentes pour permettre l'importation d'eau embouteillée traitée à l'ozone. La législation modifiée a été adoptée en juillet 1997. Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur un mois plus tard, mais elles soulèvent de nouveaux problèmes pour les exportateurs canadiens du fait qu'elles comprennent des prescriptions pour l'étiquetage de l'eau embouteillée traitée à l'ozone qui ont un effet restrictif sur le commerce. À la suite d'autres demandes canadiennes, la Corée a modifié les réglementations en mars 1998, ce qui a finalement résolu le problème du traitement à l'ozone. En 1999, le Canada continuera de faire valoir son point de vue sur d'autres problèmes techniques de l'accès au marché, dont les exigences gouvernementales restrictives concernant la conservabilité à l'étalage et les exigences coûteuses relatives aux essais.

Viande de phoque

La Corée interdit, de manière non officielle, l'importation de produits du phoque et n'a pas encore répondu à nos demandes concernant ses exigences de certification relatives à l'importation de viande de phoque destinée à la consommation humaine. Depuis 1995, le Canada a fait valoir à de nombreuses occasions aux autorités coréennes que les phoques du Canada ne sont pas en danger et leur a demandé d'autoriser les importations.

Les autorités coréennes ont fait savoir au Canada que l'importation de phoques était libéralisée en Corée le 3 janvier 1995. Cependant, elles ont aussi déclaré qu'avant de permettre les importations elles doivent aussi vérifier si la viande a été traditionnellement ou communément utilisée en Corée pour la consommation humaine. Jusqu'à présent, nous n'avons pu obtenir aucune clarification permettant de vérifier quel est le ministère coréen responsable de cette question, malgré de nombreuses demandes dans ce but. Le Canada continuera de faire pression sur les autorités coréennes pour obtenir les approbations nécessaires pour la vente de viande de phoque en Corée.

Matériel de télécommunications

Le 22 juillet 1998, le Canada et la Corée signaient une entente garantissant aux fournisseurs canadiens et coréens un accès non discriminatoire aux marchés publics des deux pays dans le domaine du matériel de télécommunications. Le Canada permettra aux

fournisseurs coréens de répondre aux appels d'offres d'entités particulières (ministères et organismes) du gouvernement fédéral du Canada. La Corée garantira aux fournisseurs canadiens l'accès aux appels d'offres de Korea Telecom.

Les principaux éléments de cet accord comprennent des procédures déterminées d'achat, de contestation des offres, de consultation et d'arbitrage. Un tel accord garantit pour les fournisseurs canadiens le même accès aux achats de Korea Telecom que celui dont bénéficient actuellement les fournisseurs des États-Unis et de l'UE en vertu de leurs accords bilatéraux respectifs concernant les achats dans le domaine des télécommunications.

Droits de douane sur les boissons alcoolisées

L'Union européenne, les États-Unis, le Canada et le Mexique soutiennent que la Corée applique un régime de taxes discriminatoire envers les boissons alcoolisées importées. Le Canada a participé au mécanisme de règlement des différends avec la Corée dans le cadre de l'OMC, pour résoudre le problème. Le groupe spécial de l'OMC et l'Organe d'appel ont tous les deux constaté que le régime fiscal coréen n'était pas conforme à l'OMC, et la Corée a déclaré qu'elle ferait le nécessaire pour que les taux de taxe soient conformes à ces décisions.

INVESTISSEMENT ET SERVICES

Des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années dans la libéralisation du régime de la Corée concernant l'investissement étranger. Un certain nombre de sociétés canadiennes se sont efforcées de profiter de nouvelles occasions d'acquisition.

Le Canada a soutenu une mission d'investissement en Corée en novembre 1998. Ses activités comprenaient l'assemblée générale annuelle du Conseil canado-coréen des gens d'affaires, qui s'est concentrée sur les questions de développement bilatéral du commerce et de l'investissement de même qu'une réunion simultanée du Comité Canada-Corée de coopération industrielle et technologique et une forte présence canadienne à deux événements commerciaux coréens : « Technomart '98 » et « Newtech '98 ».

Le Canada continuera de demander l'inclusion de la récente libéralisation plus poussée du secteur financier dans les engagements internationaux de la Corée au cours des négociations de l'OMC sur les services.